

<p style="text-align: center;"><b>Rapport de la sous-commission du budget 2008</b> <b>Dicastère de Monsieur Didier Berberat</b></p>
---

### **Composition de la sous-commission**

M. Laurent Iff (Libéral/PPN)  
Mme Katia Babey (PS)  
Mme Pascale Gazareth (POP), rapporteuse

La sous-commission s'est réunie le mardi 23 octobre 2007.

### **Discussion générale**

Monsieur Berberat indique que, cette année également, des efforts ont été faits dans tous les domaines.

Suite à une question concernant les remplacements en cas d'absence, il indique que les choses sont claires pour les enseignant-e-s et les orthophonistes car ils cotisent à une caisse de remplacement. Pour les autres fonctions, le remplacement est étudié au cas par cas. Pour rappel, le contrat d'assurance de la ville prévoit un délai assez long (6 mois) avant le versement des prestations de perte de gain, ceci afin de maintenir les primes à un niveau bas.

### **124 Service juridique**

Est présent : M. Haag

Avec le retrait de l'hôpital et de la police, la dotation du service est maintenant suffisante. Une offre avait été faite à l'Hôpital Neuchâtelois pour sous-traiter ses affaires juridiques, mais l'HNe a préféré créer son propre service juridique. Les traitements du personnel reflètent la suppression de la retenue de 2,5% comme dans tous les services, ainsi qu'un léger rattrapage DECF pour Me Haag, suite à une modification de son cahier des charges.

3180500, Frais judiciaires – Frais acte a été volontairement réduit quand bien même il est assez imprévisible.

### **Instruction publique**

Sont présents : M. Laini (directeur administratif), Feuz (ES) et Kernén (EE + EP)

**Remarques générales :**

L'école enfantine n'est pas représentée car elle est désormais intégrée à l'école primaire, avec un poste complet de directeur/trice adjoint-e occupé actuellement par deux personnes, à 50% chacune.

L'Instruction publique travaille activement aux nombreuses réformes liées d'une part à Harmos et à la nouvelle convention scolaire romande, et d'autre part au projet Direction 08. Une adaptation des compétences sera nécessaire pour une partie du corps enseignant. Si le coût direct sera pris en charge par le Canton, la Ville devra y contribuer à hauteur de sa participation de 55% du salaire des personnes concernées durant les heures de formation. Le dialogue avec Le Locle concernant les écoles obligatoires est positif et a déjà amené quelques collaborations. Un potentiel d'économies d'échelles existe.

Peu de changements dans la masse salariale, qui dépend en grande partie des décisions cantonales (personnel pédagogique). Il y a eu de nombreux départs en retraite dont quelques-uns liés aux mesures cantonales dans ce sens, ce qui amène un rajeunissement perceptible du corps enseignant et une baisse de la masse salariale.

Les effectifs de classes sont en très légère baisse du fait de la démographie, mais il n'y aura pas de suppression de classes vu les 13 classes déjà fermées en 8 ans. Une forte baisse démographique s'approche qui obligera bientôt à réduire le nombre de classes et à supprimer des postes. Une classe à l'EE et une à l'ES ont déjà été fermées dans ce cadre. A noter que, par contre, une classe spéciale dite « Oasis » (Outil d'Adaptation Scolaire et d'Insertion Sociale) ne rentre pas dans le cadre du calcul de l'indice d'encadrement. A noter que les écoles du canton supportent peu de coût d'intégration des élèves requérant un enseignement spécialisé, le Canton ayant décidé de privilégier leur regroupement dans des structures institutionnelles. Les élèves avec un handicap physique sont très rares et sont intégrés sans difficulté particulière dans l'enseignement normal.

La situation concernant le secondaire II est régularisée. L'Etat devrait racheter l'ensemble des bâtiments moyennement un paiement échelonné sur plusieurs années. Il est par ailleurs revenu sur sa décision concernant les transports scolaires mais reprendra ce point durant l'année 2008.

**400 Ecole enfantine (EE)**

3187500 : Activités culturelles : ce poste était auparavant compris dans le 3110700. Les CHF 5'000.- prévus permettent d'organiser un spectacle par an pour les élèves.

**400-405-410** : le poste 4391000 : Autres recettes est vide car il avait été créé en 2006 pour y faire figurer la dissolution de la provision « leasing RPN » suite à la prise en charge de l'informatique scolaire par l'Etat dès 2005.

### **420 Participation aux institutions parascolaires**

3651900 : Université populaire : ce poste était auparavant sous 500.3651900. Le poste 3656300 Ludothèque figure désormais sous 500.3656300.

3653400 : Colonies de vacances : il n'est toujours pas envisagé de vendre le chalet d'Arveyes, mais de continuer à le laisser, pour l'instant, en gérance afin de couvrir totalement les frais.

3655000 : Accueil enfants : la Maison des Jeunes a été reprise par Sombaille Jeunesse qui pourrait être transformée en fondation, obligeant alors à revoir ce poste pour le budget 2009.

3655400 : Collège musical : la subvention cantonale sera malheureusement supprimée l'année prochaine.

### **Service communal de l'action sociale**

Sont présents : MM. Scheurer et Bossy

### **Remarques générales :**

La bonne conjoncture économique n'a malheureusement que peu d'impact sur la facture de l'aide sociale si ce n'est au niveau des mesures d'insertion professionnelle. Ceci tient surtout au fait que la situation physique et psychique d'une partie de la population rend sa réinsertion particulièrement difficile. De plus, cette bonne conjoncture ne se répercute pas toujours sur les salaires : le service compte entre 1/4 et 1/5 de " working poor " engagés avec des salaires particulièrement bas, parfois inférieurs au minimum vital.

Le travail d'insertion socioprofessionnelle a été important (env. 30 personnes, seulement par l'Office du travail de la Ville ISP), mais a révélé deux problèmes majeurs : la durée limitée des placements dans le secteur public (contrats ISP et mesures cantonales d'insertion et d'intégration professionnelle) qui bloque le processus de reconstruction avant son terme, et les risques des placements dans le privé (il faut déjà un bon niveau pour viser ce type de placement, faute de quoi l'échec risque de démotiver et l'employeur et l'employé). Le service prépare donc plusieurs projets pour offrir des placements de plus longue durée et dans des cadres protégés (collaborations avec Feu-Vert et avec Alfaset, peut-être avec Sombaille Jeunesse). Les discussions avec le Canton sont en cours.

Le service réfléchit aussi aux moyens de faire sortir du financement par l'aide sociale des catégories de bénéficiaires qui ne devraient pas y émarger (p.ex. placements pénaux, requérant-e-s d'asile débouté-e-s). Il a signé une convention avec la CCNAC pour éviter que les personnes au chômage dont les indemnités sont suspendues en attente d'une décision se tournent vers l'aide sociale (la CCNAC fait désormais une avance correspondante au montant d'aide sociale que la personne toucherait). Un problème existe aussi pour les bourses et prêts d'études qui sont si bas dans le canton que l'aide sociale doit intervenir, avec le risque d'habituer certain-e-s jeunes à recevoir l'aide publique. Le planning familial fait part du cas de jeunes femmes qui ne trouvent pas d'intégration, ni scolaire, ni professionnelle et choisissent de devenir mères pour se donner une identité sociale mais se retrouvent alors à l'aide sociale. L'accès au crédit et l'endettement chronique, surtout parmi les jeunes, est aussi un point où la liberté du marché pèse sur les finances publiques.

Le service poursuit enfin sa politique d'exigence envers les bénéficiaires et de dénonciation systématique des abus (< 1% par an, soit env. 12-15 cas).

## **Crèches**

La révision de la loi cantonale étant reportée à 2009, seul un arrêté provisoire règlera la situation pour 2008. Le Canton entend financer l'accueil parascolaire (p.ex. foyer de l'écolier), d'où une subvention nouvelle de CHF 150'000.- inscrite sous 321.4614300. Parallèlement, il entend reconnaître 3 nouvelles crèches et 10 nouvelles places à quoi s'ajouterait la crèche de l'Hôpital. Il en résulterait une facture globale plus salée pour la Ville, qui tente d'obtenir une opération blanche (sans tenir compte de la charge administrative de travail supplémentaire – env. 20% de poste). Le coût des crèches, multiplié par 5 en quelques années, grève la possibilité de développer le parascolaire.

### **311 Planning familial**

La subvention cantonale est toujours réduite de 10%. La Ville réagira pour faire rétablir le montant original.

### **315 Maison de retraite**

La reconnaissance par le Canton est en veille avec Nomad. Vu cette situation, le passage du patrimoine administratif au patrimoine financier sera proposé en 2008 déjà. Cette mesure permettrait de réduire par 4 la charge d'amortissement.

## **321 Participation aux institutions sociales**

Une hausse probable du nombre d'ayants droit devrait provoquer une hausse de l'allocation communale. Une information sera faite pour rappeler que l'allocation d'hiver ne sera pas versée et que les personnes qui rencontreraient des difficultés peuvent s'adresser à la commune. La réduction de 10% sur les subventions accordées est réexaminée chaque année et au cas par cas ; la Ville conserve la trace des baisses plus importantes compensées par des prélèvements dans des fonds spéciaux.

### **Secteur parascolaire**

Sont présent-e-s : M. Latrèche et Mmes Wyser-Attinger et Hynek Hlavizna

## **483 Orthophonie**

De vives discussions ont lieu avec le Canton concernant l'introduction de la nouvelle répartition des tâches entre cantons et Confédération (RPT). En principe, la RPT ne devrait pas avoir d'impact sur les communes. Dans les faits, le Canton s'est aperçu que la participation des communes à l'enseignement spécialisé (CHF 10.- par jour par élève) est nettement inférieure au coût de scolarisation à charge des communes dans l'enseignement ordinaire. Il propose donc de reprendre l'entier du secteur spécialisé à sa charge et de demander en contrepartie une participation d'environ CHF 20.- par heure d'orthophonie pour les cas actuellement financés par l'AI aux communes, le reste étant pris en charge par le Canton dans le cadre de la réforme RPT. Ce dernier point fâche tout particulièrement ; il conduirait à introduire une participation communale au travail des orthophonistes du secteur privé. L'Etat souhaite également revenir sur la convention tarifaire négociée en 2001 avec l'AI et réduire le tarif actuel, chaque baisse de 1% équivaut à une perte de CHF 10'000.- des recettes. Au total, quelques CHF 50'000.- pourraient être en jeu.

## **482 Centre de santé scolaire**

L'externalisation de la clinique dentaire va permettre une économie substantielle (env. CHF 500'000.-) sans perte de prestations pour la population. Cette décision se révèle donc judicieuse et beaucoup plus favorable qu'une fermeture pure et simple.

3091000 : Formation du personnel subit une légère hausse pour permettre au personnel du centre de se perfectionner en santé communautaire scolaire.

Le centre gère plusieurs projets qui rencontrent un succès certain. La prévention de l'obésité p.ex. est de plus en plus fréquentée. Dans de nombreux cas, un travail de réseaux permet de trouver des financements externes. Le projet obésité p.ex. coûte CHF 60'000.- mais seulement CHF 20'000.- à la Ville, la différence étant prise en charge par la FOPS et

la Confédération. A terme, il pourrait être entièrement exofinancé. Plusieurs de ces projets sont menés en collaboration avec Le Locle. Le centre est responsable des 4000 élèves de la ville et des 2000 du CIFOM (convention).

Le centre de santé effectue encore les vaccinations pour le personnel communal (risques infectieux professionnel ou mesures pour les plus de 50 ans), avec de belles économies par rapport à une vaccination chez le médecin.

### **Conclusion**

Comme souvent répété, les charges de ce dicastère sont largement conditionnées par des lois et décisions cantonales et échappent donc au contrôle de la Ville.

Nous remercions sincèrement l'ensemble des services pour le soucis qu'ils portent à répondre au mieux aux besoins de la population tout en préservant au maximum les finances de la Ville, souvent au prix d'importants efforts d'imagination et d'un investissement personnel conséquent, que ce soit pour aller chercher des soutiens extérieurs ou pour défendre les intérêts de la Ville face au Canton.

La rapporteuse  
Pascale Gazareth